

MAIRIE DE BELRUPT EN VERDUNOIS

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2018

ORDRE DU JOUR : Vote de la Clect scolaire- Adhésion CNAS des retraités communaux - Ligne de trésorerie état de la consommation et projet de renouvellement - Décision budgétaire modificative pour le service de l'eau : prise en charge de l'admission en non-valeur que nous avons décidée lors d'une de nos dernières séances - Pose d'une plaque commémorative des habitants morts pour la France, à l'extérieur de l'Eglise ? Lors de la dernière réunion nous étions convenus que chacun irait voir sur place afin de se faire une idée précise d'un éventuel projet - Mutuelle complémentaire pour les habitants retraités : proposition reçue - Site internet et Facebook premier bilan quantitatif - Principe de dématérialisation des actes (liaison avec la Préfecture, la Sous-Préfecture et la Trésorerie) - Questions diverses

Date de convocation : 26 avril 2018

Nombre de conseillers en exercice : 14

Absents :

Absent(s) excusé(s) : Dominique POIS - Arnault GIVE- Michel TONNELLATTO - Denis TRUPCEVIC - Jean Malik BEN LAHKDAR - Stéphane NIEDER

Secrétaire de séance : Ludovic ROUYER

N° DELIBERATION : 2018 05 01

OBJET DE LA DELIBERATION : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Vu le rapport rendu par la CLECT le 30 mars 2018, suite au transfert de la compétence scolaire à la Communauté de Communes le 1^{er} juillet 2017,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité

APPROUVE le rapport rendu par la CLECT en date du 30 mars 2018

N° DELIBERATION : 2018 05 02

OBJET DE LA DELIBERATION : LIGNE DE TRESORERIE

Vu le Budget de la commune et l'opération relative à l'extension de la Salle des Fêtes

Considérant la nécessité de mettre en place une ligne de trésorerie pour faciliter le paiement des Travaux avant le versement des subventions de l'Etat, et du FCTVA,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à ouvrir auprès du Crédit Agricole de Lorraine une ligne de trésorerie

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et faire généralement le nécessaire

N° DELIBERATION : 2018 05 03

OBJET DE LA DELIBERATION : PRET RELAIS

Vu le Budget de la commune et l'opération relative aux travaux de voirie, assainissement, réseaux électriques, d'eau et téléphonie, rue de la Vierge, ainsi que les travaux d'extension de la Salle des Fêtes

Considérant la nécessité de souscrire à un prêt relais pour faciliter le paiement des travaux avant le versement des subventions de la FUCLEM, et de l'Etat, ainsi que la participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun et du FCTVA,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire auprès de la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne un prêt relais

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et faire généralement le nécessaire

N° DELIBERATION : 2018 05 04

**OBJET DE LA DELIBERATION : DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDITS
SERVICE DES EAUX**

Vu le budget primitif du Service des Eaux de la commune pour l'année 2018

Vu l'acceptation de la demande en non-valeur de la somme de 76,96 € sur le budget de l'eau par délibération en date du 28 février 2018,

Vu l'absence de crédits à l'article 6541 du budget de l'eau,

Considérant qu'il convient de prendre la décision modificative suivante :

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité

ADOpte la décision modificative

N° DELIBERATION : 2018 05 05

OBJET DE LA DELIBERATION : ADHESION A LA SPL-XDMAT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

ARTICLE 1 – Le conseil municipal décide d'adhérer à la Société Publique Locale SPL-Xdemat, compétente pour fournir des prestations liées à la dématérialisation.

N° DELIBERATION : 2018 05 06

OBJET DE LA DELIBERATION : ACQUISITION D'UNE EPAREUSE

Considérant l'obligation d'entretien des chemins ruraux et des voies communales, et particulièrement la nécessité de limiter la croissance des végétaux bordant ces voies, arbustes et autres, par l'intervention d'une épareuse comme la Commune le fait depuis de très nombreuses années,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité

DECIDE l'acquisition d'une épareuse auprès de la société CHEVAL pour le prix HT de 11.950 euros, avec commande basse pression,

SOLLICITE le financement proposé par le vendeur dans le cadre du dispositif AGILOR du Crédit Agricole de Lorraine, sur une durée de 7 années, au taux de 1.20 % - correspondant à des annuités de 1.791 euros,

CHARGE le maire de conclure une convention avec Monsieur Alexandre Chartier, agriculteur à Belrupt, pour la mise en œuvre de ce type de travaux, selon les mêmes conditions que pour le déneigement et le salage hivernal,

N° DELIBERATION : 2018 05 07

OBJET DE LA DELIBERATION : ADHESION DES RETRAITES AU CNAS

Vu l'adhésion au CNAS en date du 8 octobre 2004,
Considérant la volonté de mettre en place une action sociale en faveur des retraités en adhérant au CNAS,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité

DECIDE d'adhérer au CNAS pour les retraités à compter du 15 mai 2018

S'ENGAGE à verser la cotisation évolutive et correspondante au personnel retraité

MANDATE le maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

NOM	SIGNATURE
Bernard GILSON	
Claude REALE	
Mireille MARATRAT	
Denis TRUPCEVIC	*****
Ludovic ROUYER	
Dominique POIS	*****
Michel TONNELLATTO	*****
Benjamin MAUVAIS	
Arnault GIVE	*****
Stéphane NIEDER	*****
Jean Malik BEN LAKHDAR	*****
Gérard RAUSCHER	
Damien GILLE	
Didier GIARD	